

## Procédure de reprise des concessions



Procédure de reprise des concessions

La mairie de Mansempuy informe que, depuis trois ans, elle a commencé une procédure de reprise des concessions funéraires non entretenues ou à l'état d'abandon dans le cimetière .

Cela concerne les tombes qui n'ont pas reçu de visite ni de dépôt de fleurs depuis 3 ans .

Une liste de concessions à l'état d'abandon a été établie et sera affichée à la porte du cimetière et à la mairie à compter du 25 octobre 2020.

Le maire invite les descendants, successeurs des concessionnaires ou personnes chargées de l'entretien des concessions de cette liste, à assister ou se faire représenter le samedi 28 novembre à 10 h 30 pour une constatation de l'état d'abandon .

Pour tout renseignement merci de contacter la mairie de Mansempuy au 05 62 06 79 62 le lundi de 13 h30 à 17 h 30 .